

A

nnexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE ACCUEIL-RÉCEPTION			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités*) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Pratique professionnelle en français, anglais et langue vivante étrangère 2	U1	5	CCF		ponctuel pratique et oral	50 min
E2 - Étude d'une ou de situation(s) professionnelle(s) (a)	U2	3	ponctuel écrit	3 h	ponctuel écrit	3 h
E3 - Évaluation des activités en milieu professionnel et communication	U3	2	CCF		ponctuel oral	20 min

(a) Étude de cas intégrant l'utilisation de logiciels standards (texteur, tableur, grapheur, PAO).

CCF : contrôle en cours de formation.

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions

d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (B.O. du 8-6-1995).

A

nnexe V

TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES

MC ACCUEIL-RÉCEPTION arrêté du 15 septembre 1995 dernière session 2008	MC ACCUEIL-RÉCEPTION définie par le présent arrêté 1ère session 2009
E1 : Pratique professionnelle accueil-réception en français et en anglais plus E3 : Communication professionnelle en langue vivante 2	E1 : Pratique professionnelle accueil-réception en français, anglais et langue vivante étrangère 2 plus E3 : Évaluation des activités en milieu professionnel et communication
E2 : Épreuve technologique	E2 : Étude d'une ou de situation(s) professionnelle(s)

Commentaire

À la demande du candidat et pour la durée de validité restante :

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve E 1 (arrêté du 15 septembre 1995) est reportée à l'épreuve E 1 (présent arrêté).

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve E 3 (arrêté du 15 septembre 1995) est reportée à l'épreuve E 3 (présent arrêté).

- La note égale ou supérieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve E 2 (arrêté du 15 septembre 1995) est reportée sur l'épreuve E 2 (présent arrêté).